

Communiqué du C.A. d'Ultime Liberté en direction des adhérents de l'association. (16 janvier 2021)

Le C.A. de l'association Utime Liberté s'est réuni par visioconférence Zoom à la date initialement prévue du 14 janvier 2021. L'ordre du jour en a bien sûr été bouleversé en raison des opérations de garde à vue des 12 et 13 janvier.

A notre connaissance, 12 personnes ont été gardées à vue le mardi 12 janvier 2021, deux jours pour certains, dont trois membres de l'actuel C.A. (La présidente Claude Hury, le vice-président Patrice Bernardo et le secrétaire général Armand Stroh).

Au niveau de la forme et de façon générale, cette garde à vue s'est effectuée dans un climat serein. Certaines personnes ont été accompagnées d'un avocat soit choisi soit commis d'office. Dans cette situation, l'avocat n'a pas accès au dossier mais est présent pour vérifier que la garde à vue se passe bien.

Au niveau du fond, les personnes ont du répondre à un questionnaire dont le canevas a semblé être le même pour tous, établi vraisemblablement par la juge d'instruction en charge du dossier. Chaque personne a insisté sur la nécessité d'une loi permettant le choix pour chacun de sa fin de vie.

A l'issue des gardes à vue, certains ont été interrogés par la presse locale. Les articles de presse que nous avons pu lire sont de niveaux d'information divers. Certains n'ont fait que reprendre des généralités vagues déjà énoncées à la suite des perquisitions d'octobre 2019, en parlant simplement de l'aspect lié à un éventuel « trafic de Nembutal », ce qui est pour le moins un traitement « léger » du problème concerné voire injurieux à l'égard de l'association. D'autres articles font l'effort de placer ces gardes à vue dans le contexte de l'inexistence actuelle en France d'une légalisation de l'euthanasie volontaire et du suicide assisté et cherchent à connaître nos positions sur le sujet.

Nous aurons donc prochainement à accélérer le travail de l'association concernant nos propres propositions de transformation législative, aussi bien pour organiser notre propre défense au niveau judiciaire, que pour répondre aux sollicitations de la presse et pour préciser nos revendications auprès de nos représentants politiques.

Nous rappelons ici brièvement les principaux points de la législation actuelle qui sont en cause et dont nous demandons une révision importante, outre l'absence actuelle en France d'une légalisation de l'euthanasie volontaire et du suicide assisté :

- abrogation ou révision drastique de la loi de décembre 1987 concernant l'interdiction

de l'information publique du citoyen sur les différents moyens ou méthodes pour mettre fin à sa vie.

- révision de tous les articles de loi qui considèrent que dans tous les cas une personne qui veut se suicider est en « danger » ou en « péril », et que par conséquent une autre personne qui est informée de cette intention ou qui apporte une aide ou une assistance peut être poursuivie pour « non assistance à personne en péril »

- révision de tous les articles et règlements notamment du code de la santé qui confèrent une dimension nécessairement pathologique à tout suicide ou tentative de suicide, justifiant éventuellement un traitement voire un internement psychiatrique.

Tous nos adhérents sont d'ores et déjà invités à participer, soit individuellement, soit dans le cadre de réunions locales, physiques ou par communication à distance, à ce travail précisant nos demandes de transformation législative.

Pour conclure, le CA décide à l'unanimité de rédiger un communiqué à l'intention des adhérents (le présent communiqué) afin de les informer rapidement et un communiqué à l'intention de la presse afin de rectifier un certain nombre d'inexactitudes parues dans certains articles.

Quelques dates de prochaines réunions :


- une réunion Zoom va être organisée le mardi 19 janvier à 15h. Elle rassemblera tous les gardés à vue et les membres du CA. Objectif : relater la garde à vue.

- le séminaire de février sur l'accompagnement est annulé dans sa forme initiale. Une réunion au moins sera organisée par Zoom pour la remplacer (date et heure à préciser)

- prochaine réunion du CA : le 29 janvier à 14h

Pour le C.A.,

La Présidente



Le secrétaire général

